

MES DÉMARCHES RETRAITE



4 MOIS MINIMUM SONT NÉCESSAIRES POUR TRAITER UN DOSSIER RETRAITE

Comment ?



En me connectant à mon espace personnel sur le site www.lassuranceretraite.fr (service «Calculer son âge de départ» et «Consulter son Estimation Indicative Globale»)

OU

En me rendant dans l'espace libre-service de l'agence la plus proche de chez moi pour effectuer mes démarches en toute simplicité

Comment ?

En ligne sur le site www.lassuranceretraite.fr. C'est simple, rapide et sécurisé

OU

Par courrier (en téléchargeant le formulaire de demande sur le site de l'Assurance retraite ou en faisant la demande par téléphone au 39 60)

